

éditorial

L'heure des choix !

Les longues négociations politiques en cours dans notre pays butent régulièrement sur des aspects institutionnels, ce qui n'implique pas pour autant l'harmonie parfaite dans d'autres domaines. Les archives, en tant qu'institutions publiques ou organismes de droit privé, ainsi que les professionnels qui leur insufflent vie et dynamisme suivent ces débats avec beaucoup d'intérêt, parfois teinté d'appréhension.

En effet, le contexte économique défavorable dans lequel nous sommes entrés nécessitera des remèdes à la hauteur du temps perdu. Le monde archivistique dans toutes ses composantes est bien conscient de faire généralement les frais de ces restrictions, n'étant déjà pas gâté en temps de « vaches grasses ». Mais cette vision « catégorielle » est généralement ravalée par l'intérêt scientifique ou l'intérêt général dont fait montre la grande majorité des archivistes, professionnels autant qu'amateurs.

Cet appel à la vigilance est donc d'autant plus sérieux qu'il émane de personnes mues par des idéaux tels que le service public, la déontologie et l'intégrité au service du passé, du citoyen, du chercheur, de la recherche et de la démocratie. Certes, nos conseils coûtent moins cher que ceux d'illustres enseignes et c'est probablement notre faiblesse dans ce monde du chiffre. Toutefois, notre profession commence à être entendue dans les cénacles des décideurs. Peut-être parce que le tout économique et le numérique triomphant, quand il confine à l'arrogance, commencent à déc(h)anter et à montrer leurs limites, par-delà d'indéniables effets bénéfiques majeurs.

L'explosion et la vitesse des échanges sociaux n'ont d'égal que la disparition vertigineuse de l'esprit critique, voire du simple bon sens. La mémoire n'en reste pas

moins incontournable dans la marche d'une civilisation vers le progrès au profit du plus grand nombre. En tant qu'association de gardiens de cette mémoire, nous devons faire entendre notre voix à tous ceux qui acceptent de nous écouter, et aux autres également.

Pour conserver et accroître son crédit, notre association doit donc rassembler en ses rangs davantage d'archivistes encore. L'AAFB a déjà eu l'occasion d'intervenir de manière très concrète ces derniers mois. N'étant l'officine d'aucun groupe influent, nous nous efforçons de rassembler et de faire converger nos expériences diverses.

Certes, à certains carrefours il faut choisir et tous ne sont pas forcément d'accord sur telle ou telle option. Mais l'immobilisme consensuel est mortifère. Enfin, ne nous trompons pas de combat. Notre association n'a pas pour objectif de dicter la loi aux responsables, producteurs ou services d'archives. Ils restent les responsables politiquement, juridiquement et économiquement. Notre rôle est de les conscientiser, de leur ouvrir les yeux sur les impacts de leurs actes, de leurs options ou de leur inertie. Et pour réaliser cet objectif assurément ambitieux, il nous faut pouvoir compter sur des affiliés actifs et en nombre, notre indépendance vis-à-vis des groupes de pression partisans, mais tout à fait respectables, et la recherche inlassable de l'intérêt général. C'est à ce prix que nos concitoyens et leurs représentants nous accorderont davantage de crédit, même en ces temps difficiles. Tant il est vrai qu'il est actuellement malaisé de proposer des placements sûrs à long terme.

Claude de Moreau de Gerbehaye
Président de l'AAFB

LA VIE DE NOTRE ASSOCIATION

UNE ASSOCIATION POUR TOUS ET PAR TOUS !

La pérennité et le dynamisme d'une association ne sont possibles que lorsque ses membres s'investissent, d'une manière ou d'une autre, dans la réalisation de ses multiples tâches. Camille Vanbersy et Catherine Thomas ont allègrement franchi le pas en s'impliquant respectivement dans l'élaboration des prochains numéros d'*Info-AAFB* pour la première, et dans la gestion de notre page facebook pour la seconde. On découvrira leur profil dans la présentation des membres sur notre forum (www.archivistes.be).

L'AAFB ET SES AMI(E)S. Aujourd'hui, le forum de l'AAFB n'est plus le seul endroit où vous pouvez trouver de l'information sur le petit monde de l'archivistique en Belgique francophone ! Rejoignez-nous sans plus attendre sur nos pages facebook:
-<http://www.facebook.com/home.php#!/profile.php?id=100001703216418>
-<http://www.facebook.com/home.php#!/pages/Association-des-Archivistes-Francophones-de-Belgique-asbl/174098882613596>

Des nombreux projets évoqués lors de la dernière **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** de l'AAFB, qui se tenait à Namur le 25 juin dernier, on retiendra tout particulièrement l'organisation de diverses manifestations pour célébrer la prochaine **JOURNÉE INTERNATIONALE DES ARCHIVES** ! Plus d'informations dans nos prochains numéros.



Coll. AAFB

LES COTISATIONS POUR 2011. Leur montant est toujours fixé à 25 € pour les membres individuels (5€ pour les étudiants ainsi que les demandeurs d'emploi) et à 75 € pour les personnes morales et associations de fait. Le

montant est à virer sur le compte n° 068-2462613-04 de l'AAFB (en communication : Cotisation AAFB 2011, nom + prénom). Les nouveaux membres ou ceux dont les coordonnées ont changé sont invités à renvoyer au trésorier de l'association, Pierre-Alain Tallier, les formulaires annexés à Info-AAFB.

LES PROJETS ET ANNONCES DE NOS MEMBRES

- Un nouveau visage dans le monde des archives communales ! Appelée vers d'autres horizons professionnels, Françoise Fontaine quitte le poste d'archiviste de la **COMMUNE D'IXELLES** qu'elle occupait depuis 1996. C'est désormais Maëli Layeux qui, après un passage aux Archives Générales du Royaume, officiera à la tête du service. On découvrira son profil dans la présentation des membres sur notre forum (www.archivistes.be).

- Le nouveau *Bulletin d'informations des ARCHIVES DE L'ÉTAT EN BELGIQUE* est en ligne sur www.arch.be.

- En 2009, les **ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME** ont reçu une copie numérique des archives du Service international de Recherches, conservées à Bad Arolsen, en Allemagne. Plus de 80 millions d'images numériques, représentant quelque six téraoctets, sont aujourd'hui accessibles sur demande aux chercheurs, aux victimes de persécutions ou à leurs proches. Plus d'informations sur www.arch.be.

- Quoi de neuf aux **ARCHIVES DE LA VILLE DE CHARLEROI...?** L'AAFB s'était montrée particulièrement attentive aux péripéties auxquelles ce service avait dû faire face. La revue de presse évoquant l'état actuel du service carolorégien est consultable sur notre forum (<http://www.archivistes.be/forum/viewtopic.php?f=29&t=717>).

- Le **CENTRE D'ÉTUDES ET DE DOCUMENTATION GUERRE ET SOCIÉTÉS CONTEMPORAINES (CEGES)** organise le 18 novembre 2011 une journée d'étude consacrée à l'histoire orale en Belgique. Plus d'informations sur www.cegesoma.be.

- L'**INSTITUT D'HISTOIRE OUVRIÈRE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (IHOES)** présente sa nouvelle lettre d'information. Rendez-vous sur <http://www.ihoes.be>.

• Les *ARCHIVES DE LA VILLE ET DU CPAS DE LA LOUVIÈRE* ainsi que les *ARCHIVES DE LA VILLE D'ATH* participaient cette année à la Journée Découverte Entreprises. Quelques vues de ces deux services prises à cette occasion seront prochainement en ligne sur www.jde.be.



Coll. AVLL

COUP D'OEIL SUR...



Coll. Mundaneum

Le sauvetage des archives de Léon Losseau (1868-1949)

par Raphaële Cornille, responsable des collections iconographiques du Mundaneum (raphaele.cornille@mundaneum.be)

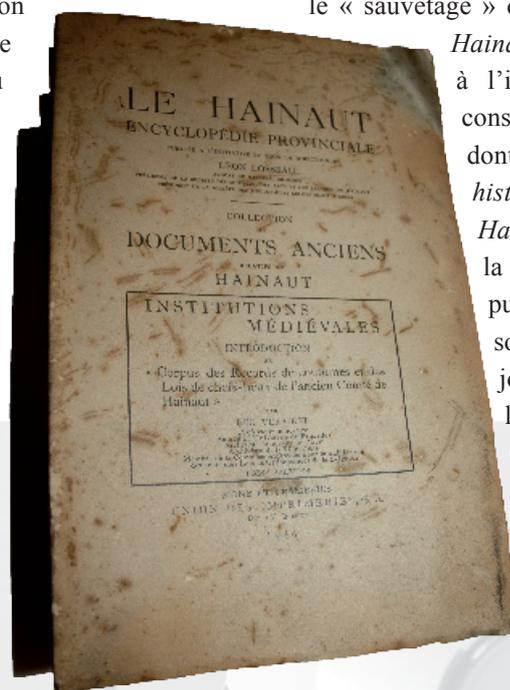
C'est en avril 2010 que la Fondation Maison Losseau confie au Mundaneum la mission d'établir un constat sur l'état de conservation des archives de Léon Losseau et d'entreprendre le reconditionnement et l'inventaire de ces documents. Ce travail porte sur trois fonds en particulier : les papiers personnels de Léon Losseau, son patrimoine photographique (négatifs et diapositives sur verre, photographies et matériel photographique) et *l'Encyclopédie provinciale Le Hainaut*.

La propriété de l'avocat Léon Losseau, s'étend du numéro 37 au numéro 41 de la rue de Nimy à Mons. Passionné d'art, Léon Losseau entreprend, début du XX^e siècle des travaux de rénovation de la maison située au n°37. Pour cela, il fait appel aux plus grands noms: Paul Saintenoy et Henri Sauvage pour les travaux d'architecture, Louis Van der Swaelmen pour l'aménagement du jardin, Emile Gallé, entre autres pour la décoration de la maison. Cette demeure, véritable écrin de l'Art nouveau, sera ouverte au public après le décès de Léon Losseau et selon ses volontés testamentaires. La maison était le siège de nombreuses associations telles que le Cercle d'Histoire et d'Archéologie de Mons, la Société des Bibliophiles belges séant à Mons, la Bibliothèque centrale de la Province du Hainaut, celle-ci occupera le second étage de la maison jusqu'en juin 2010. Après une première découverte du lieu et des conditions de conservation, un plan de travail est établi, désignant

par-là même les priorités dans le traitement des fonds.

L'Encyclopédie provinciale Le Hainaut est stockée dans les anciennes chambres de bonnes de la Maison du n°39, dont la toiture nous laisse apercevoir le ciel. Les dossiers personnels de Léon Losseau quant à eux se trouvent dans des caisses en bois dans la « cave des Allemands » (cave percée lors de l'occupation de la maison par les allemands durant la seconde guerre), celle-ci est régulièrement inondée, malgré l'installation d'une pompe. Quant au patrimoine photographique, les diapositives de projections, dans leur coffret en bois sont conservées dans un meuble du salon, les photographies et le matériel, se trouvent dans l'ancien atelier photographique aménagé par Léon Losseau lui-même, dans le sous-sol de la maison.

La première phase du travail a débuté en janvier 2011 avec le « sauvetage » de *L'Encyclopédie provinciale Le Hainaut*. Cette encyclopédie, publiée à l'initiative de Léon Losseau, est constituée d'une série de publications, dont le premier volet le *Dictionnaire historique et géographique du Hainaut*, sort de presse en 1940 sous la direction d'Armand Louant. Ces publications avaient été emballées sous plusieurs couches de papier journal avant d'être stockées dans les anciennes chambres de bonnes. C'est ce papier journal qui a permis la conservation des ouvrages. En effet, malgré les conditions de conservation catastrophiques et



Coll. Mundaneum

les infiltrations d'eau dues à la toiture défectueuse, peu de publications ont dû être éliminées et pour la plupart, on les croirait récemment sorties de l'imprimerie. Les volumes ont été inventoriés et replacés sur des étagères, au second étage de la maison Losseau (au numéro 37). Mais ce n'étaient pas là les seules archives conservées dans cette partie de la maison. Nous avons découvert dans le grenier des archives beaucoup plus anciennes: les premiers procès-verbaux du Cercle archéologique de Mons, datant de 1856, ainsi que d'autres documents de cette association.

Nous nous sommes ensuite préoccupés des papiers personnels de Léon Losseau. Les dossiers, numérotés et identifiés par Léon Losseau étaient classés par ordre alphabétique dans des coffrets en bois. Ce ne sont pas moins de 2200 dossiers qui sont désormais inventoriés, reconditionnés dans des boîtes d'archives adéquates et surtout préservés au premier étage de la maison, dans des conditions correctes pour permettre leur conservation. Une première analyse de ces dossiers nous révèle les différentes facettes de la vie de Léon Losseau, sa famille, ses biens, son métier d'avocat, sa passion pour l'art, les livres et la numismatique.

Enfin, le plan de conservation et d'inventorisation du patrimoine photographique de Léon Losseau a débuté en juin 2011. L'ensemble a été réuni dans des armoires au premier étage de la maison, préservant les négatifs et les photographies des mauvaises conditions de conservation de la cave et sécurisant la collection de diapositives, rangées jusqu'alors dans un meuble du salon, accessible

au public. L'ensemble est inventorié et le travail de conservation est en cours : dépoussiérage, rangement de chacune des plaques dans une enveloppe de papier neutre, conditionnement dans des boîtes adaptées. Le tout a été placé dans des armoires métalliques sous clés, à la fois pour minimiser les écarts de température et pour sécuriser la collection. Les appareils photographiques, dont une lanterne magique double de fabrication anglaise et des jumelles stéréoscopiques Bellieni, sont eux aussi conservés en lieu sûr.

La mission du Mundaneum auprès de la Fondation Maison Losseau devrait s'achever fin 2011. Les inventaires pourront, avec l'accord du conseil d'administration de la Fondation, être communiqués auprès du public scientifique. Ainsi se clôturera une première étape dans la conservation de ce patrimoine mais beaucoup de choses restent encore à faire : l'inventaire de la bibliothèque personnelle de Léon Losseau, l'inventaire et la conservation de la collection de médailles, estimée à plus de 10000 pièces, la plupart étant le travail de Godefroid Devreese, l'inventaire des plans de la maison,... Un plan de valorisation devra également être envisagé.



Coll.Mundaneum

La renaissance d'un hôtel communal à Schaerbeek

par Martine Goldberg,
archiviste de la commune de Schaerbeek
(mgoldberg@schaerbeek.irisnet.be)

Œuvre de l'architecte Jules-Jacques Van Ysendyck, la maison communale de Schaerbeek fut entièrement détruite par un incendie criminel dans la nuit du 17 au 18 avril 1911. À l'occasion de ce centenaire, une exposition retrace les deux vies de cet édifice et rend hommage à ses architectes, ainsi qu'aux artistes qui contribuèrent à l'embellir. Grâce à des documents uniques et inédits, cette exposition, fruit de plus d'un an de recherches, met en valeur un patrimoine spécifique, comptant plusieurs milliers de pièces et demeuré inexploité jusqu'ici. Le 17 avril 1911,

lundi de Pâques et jour de kermesse, la place Colignon, devant l'hôtel communal, grouille de monde. Vers 19h15, des passants aperçoivent des lueurs aux fenêtres du rez-de-chaussée. Le feu est rapidement maîtrisé, mais on retrouve sur les lieux des copeaux imbibés d'un liquide inflammable et un reste de vessie de porc. L'acte délibéré ne fait rapidement plus aucun doute. Après inspection des bureaux attenants par les autorités communales, il semble que tout danger soit écarté. À 22h15, cependant, un nouvel incendie éclate dans les combles de l'aile droite. Les flammes s'étendent aux échafaudages qui servaient aux travaux de restauration et finissent par embraser l'édifice tout entier. Vers trois heures du matin, l'incendie est enfin maîtrisé. Les experts trouvent quatre foyers d'incendie

répartis dans le bâtiment. Qui avait intérêt à mettre le feu à l'hôtel communal ? Aujourd'hui encore, le mystère reste entier.

Maurice Van Ysendyck ayant informé le Collège, le 19 avril 1911, qu'il possédait tous les plans de son père, une convention est signée quelques mois plus tard. Elle prévoit la restauration à l'identique des parties incendiées ainsi qu'un agrandissement du bâtiment. Les travaux de reconstruction avancent vite et l'on pense installer certains services dès octobre 1914, mais, le 4 août, l'Allemagne envahit la Belgique. Le 1^{er} juin 1919, les édiles de toutes les communes de Bruxelles choisissent l'hôtel communal comme lieu de cérémonie pour l'hommage rendu au Roi Albert Ier et à la Reine Elisabeth en raison de leur attitude honorable pendant la guerre. C'est aussi l'occasion de procéder à une nouvelle inauguration du bâtiment. Le projet de Jules-Jacques Van Ysendyck présentait un bâtiment de style Renaissance flamande de la fin du XVI^e siècle. Sans rien changer à l'aspect extérieur élaboré par son père, Maurice Van Ysendyck

agrandit l'édifice en prolongeant les façades latérales, et ferme la cour située à l'arrière. Pour cette partie nouvelle, il innove en concevant une grande Salle des Guichets, dessinée dans le style Renaissance italienne. La création d'une verrière à structure métallique diffusant largement la lumière du jour sur l'ensemble du lieu l'inscrit dans le modernisme de l'époque.

Désireux de commémorer un événement peu commun, le service des Archives communales de Schaerbeek commença à travailler, dès janvier 2010, à la conception d'une exposition susceptible de mettre en valeur ce riche patrimoine. Cette exposition revêtait une grande importance aux yeux du service, notamment en raison des répercussions que l'incendie a encore de nos jours sur les travaux de recherches des historiens par la disparition de nombreux documents. En 1915, les édiles schaarbeekoïses décident officiellement d'ouvrir un service d'archives et Maurice Van Ysendyck prévoit dans sa nouvelle construction du bâtiment un local réservé aux documents archivés. À partir des années '30, la gestion



des archives par les autorités communales devient de plus en plus anarchique. Le service tombe en désuétude et il faut attendre 1995 pour qu'il soit remis sur pied. La désorganisation des archives pendant des décennies a eu pour conséquences la perte d'informations mais également l'oubli de trésors cachés dans les couches de documents conservés. La recherche et la construction de l'exposition allaient permettre l'exhumation de certains éléments totalement inédits. Les archives de Schaerbeek possèdent un fonds très complet de documents concernant la reconstruction de l'hôtel communal. Par contre, il y a peu d'informations sur la construction et peu de plans. Les Archives de la Ville de Bruxelles conservent la quasi-totalité des plans dessinés par Jules-Jacques et Maurice

Van Ysendyck. Ce fonds est resté non inventorié et très peu de chercheurs en connaissent l'existence. Grâce à la diversité des pièces proposées, l'exposition est conçue pour montrer au visiteur toute la richesse et la valeur patrimoniale d'un bâtiment auquel les édiles schaerbeekois donnèrent la chance de pouvoir renaître de ses cendres aussi beau sinon plus qu'auparavant.

■ Une exposition à découvrir du 17 octobre 2011 au 13 janvier 2012 dans la salle du Musée de l'Hôtel communal, place Colignon à Schaerbeek. Plus d'informations en contactant le service des Archives (archives@schaerbeek.irisnet.be - tél. 0032-2-244.75.32).

À LA DÉCOUVERTE DE NOS MEMBRES

Le nouveau dépôt des Archives de la Fédération Wallonie-Bruxelles

par Freddy Vanhove, archiviste de la Fédération Wallonie-Bruxelles (freddy.vanhove@cfwb.be)

8,5 km d'archives, une capacité de 67.488 boîtes ! De quoi parlons-nous ? Du nouveau dépôt d'archives de la Fédération Wallonie-Bruxelles se situant rue de Birmingham à Bruxelles. En projet depuis de nombreuses années, ce nouveau dépôt vient d'ouvrir ses portes à la fin du mois d'août. En cours d'organisation depuis 7 ans, les archives de la Fédération Wallonie-Bruxelles connaissent, avec ce nouveau dépôt, un tournant important.

En effet, depuis un peu plus de 4 ans les nouvelles procédures d'archivage et surtout l'application des tableaux de gestion ont permis de rétablir les différents fonds - ainsi que leur conservation - de l'Administration. Il ne restait « plus qu'à » régler la problématique du lieu de conservation. Le « Birmingham » se compose de 2 locaux de conservation. Le principal repose sur une surface de près de 700m² et comporte 2 niveaux - exploitant ainsi le potentiel des hauts plafonds (8 m) -; le second couvrant près de 450 m². Les 2 locaux réunis représentent 8436 ml d'archives (1406 rayonnages de 48 boîtes). Les fonds qui y sont répartis sont au nombre de 8 : Secrétariat Général; Aide à la Jeunesse, Santé, Sport ; Culture ; Personnel de l'Enseignement ; Enseignement ; Infrastructures. Ces fonds



Coll. AFWB

ont été répartis sur l'ensemble de l'espace disponible. Déjà fin août, le Service d'archives a procédé au déménagement de près de 30.000 boîtes d'archives, tous fonds confondus. Aussi, profitant de cette occasion, les fonds n'étant pas toujours classés à l'origine, 2 agents supplémentaires ont été engagés afin d'inventorier, reclasser et organiser ces archives dont la conservation est longue, et - pour la majorité - ayant une vocation historique.

Par ailleurs, cette nouvelle implantation permettra également de réorganiser les espaces de conservation de l'Administration centrale de la Fédération. Les services producteurs pourront verser leurs archives plus régulièrement et de manière contrôlée vers les espaces ainsi libérés et repensés.

NOUS AVONS ASSISTÉ POUR VOUS À...

À la découverte de votre histoire familiale, Tournai, 28 mai 2011

par Caroline Honoré-Pousseur,
archiviste de l'Evêché de Tournai
(caroline.honnore@evechetournai.be)

Cette journée, organisée par les Archives de l'Etat à Mons, en collaboration avec la Société d'Histoire des Familles du Hainaut, l'Association Généalogique du Hainaut Belge, l'Association Généalogique Flandres-Hainaut, l'Association généalogique Maubeuge-Avesnois-Thiérarche et la Société d'Histoire des Familles du Pays d'Ath, proposait une initiation pratique à la généalogie en salle de lecture et plusieurs communications: Philippe Quinet (*Initiation à la généalogie*), Caroline Pousseur (*L'apport des sources historiques à la généalogie*), Filip Strubbe (*Les dossiers de la police des étrangers*), Michaël Amara (*Entre exil et survie : les populations civiles du Hainaut face à la Grande Guerre*), Pierre-Jean Niebes (*Les conscrits de Napoléon mobilisés dans nos régions*) et Yves Castiaux (*Archives de famille et généalogie*). Ce résumé se base sur les exposés de Philippe Quinet, Filip Strubbe, Pierre-Jean Niebes et de Caroline Pousseur.

Un arbre généalogique est comparable à une squelette constitué de noms. Les sources permettent d'étoffer cette charpente, laissant se profiler l'histoire d'un village, d'une communauté d'hommes, des professions d'autrefois... La transcription des souvenirs transmis par les défunts est primordiale, ainsi que les interviews auprès des plus âgés. Noter et critiquer cet ensemble,

rassembler les archives familiales (faire-part de décès et nécrologies, carnets de mariage, souvenirs de communions, actes notariés, lettres, cartes postales, bulletins et diplômes, carnets de poésie, extraits de journaux, photographies identifiées) et entreprendre des recherches dans les archives publiques sont les démarches de base à effectuer. Les actes d'état civil sont conservés dans les communes et aux Archives de l'Etat ; pour l'Ancien Régime (avant 1796), les registres paroissiaux remplacent l'état civil. Ces documents conservés aux Archives de l'Etat, sont consultables sous forme de microfilms et sont actuellement en cours de numérisation.

Les renseignements fournis par l'état civil sont plus complets que les données des registres paroissiaux : lieu et date de naissance, de mariage et de décès, noms, âges, professions et adresses des parents, identités des témoins et degré de parenté (mariages), identités complètes des conjoints et de leurs parents... Il convient de noter scrupuleusement le lieu, la date et le numéro de l'acte ainsi que le numéro du microfilm. Enfin, on peut établir un tableau d'ascendance. Et, à terme, ce travail aboutira à une monographie familiale conservée par les générations futures. A côté de ces sources de base, on peut également consulter aux Archives de l'Etat : les documents annexes aux mariages (milice, indigence, consentement devant notaire), les archives judiciaires (statistiques criminelles, descriptions physiques, morales et sociales), les archives notariales ; et dans les communes, les registres de population (recensement décennal depuis 1846 donnant la composition et l'adresse d'une famille) etc.

Filip Strubbe (police des étrangers) et Pierre-Jean Niebes (guerres napoléoniennes) ont présenté plus spécifiquement des fonds conservés par les Archives de l'Etat. La police des étrangers, anciennement « Office des étrangers », est créée en 1839. Ce fonds conservé aux Archives générales du Royaume regroupe des dossiers généraux et des dossiers individuels. Ces séries comportent des lacunes : tri ou élimination (fin XIX^e siècle et 1940), délais d'ouverture (cent ans), dossiers inexistant pour certaines catégories d'individus. Néanmoins, ces archives sont particulièrement intéressantes car elles recèlent parfois des photos (systématiques à partir des années 1920) ou un bulletin de renseignements municipal avec la composition de la famille, etc. Pour consulter ces documents, il faut préalablement contacter l'archiviste responsable.

Suite à la bataille de Fleurus en 1794, la Belgique est réunie à la France. Le nouveau régime instaure la conscription par tirage au sort. 31.000 soldats du Hainaut actuel ont servi dans la Grande Armée. Les sources relatives à cet épisode de notre histoire ne sont pas négligeables. Pour le département de Jemappes, il existe une collection d'extraits mortuaires conservée aux Archives de l'Etat à Mons. Lorsque des soldats décèdent dans des hôpitaux civils ou militaires, des avis de décès sont envoyés à la municipalité. En 1857, sous le second empire, 14162 grognards belges vont recevoir à titre de décoration la



Coll. famille Pousseur

médaille de Sainte-Hélène. Le Musée de l'Armée possède des listes ainsi que des lettres de survivants. Enfin, Napoléon a laissé par testament la moitié de sa fortune à ses anciens compagnons. Il existe des documents à ce sujet dans le fonds de la préfecture aux Archives de l'Etat.

Outre les sources conservées aux Archives de l'Etat, Pierre-Jean Niebes a également évoqué la piste du Musée de l'Armée qui conserve des documents en rapport avec l'histoire militaire pour tout le XIX^e siècle. D'autres services possèdent des archives intéressantes. Pour le XX^e siècle, il y a le CEGES (Centre d'études et de documentation Guerre et Sociétés) et l'Administration des victimes de la guerre (Ministère des Affaires sociales). D'autres domaines peuvent révéler des pistes exploitables : archives d'hôpitaux et de l'assistance publique, cadastre, enregistrement, hypothèques (biens immobiliers) constituent quelques exemples.

NOUVELLES DE BELGIQUE ET D'AILLEURS...

L'*ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS* organise une matinée d'étude intitulée « Archives et archivistes sous le regard de l'historien ». Celle-ci se tiendra le 22 novembre 2011 dans les locaux de l'Institut national du patrimoine à Paris. Plus d'informations sur <http://www.archivistes.org>.

Le *COMITÉ BELGE DU BOUCLIER BLEU* dispose désormais d'un nouveau site internet. Rendez-vous sur <http://blueshieldbelgium.kikirpa.be>.

VOTRE COLLABORATION

Vous disposez d'informations intéressantes (colloque, publication, curiosités, nouveautés, etc) pour le prochain *Info-AAFB* ? N'hésitez pas à contacter sans tarder Thierry Delplancq et Camille Vanbersy (courriel : infoaafb@archivistes.be).

Info-AAFB Éditeur responsable : Claude de Moreau de Gerbehaye
 Coordination : Thierry Delplancq
 Comité de lecture : Thierry Delplancq, Claude Depauw,
 David Guillardian et Daniel Van Overstraeten
 Graphisme et mise en page : Fabienne Dechef

Les articles engagent la seule responsabilité de leur(s) auteur(s).

La reproduction, la traduction et l'adaptation sont autorisées sous réserve de mentionner la source et l'auteur.



Bulletin d'adhésion au titre de membre individuel

à l'Association des Archivistes Francophones de Belgique, asbl (AAFB)

A renvoyer par lettre ou par courriel au trésorier : Pierre-Alain Tallier, 116 rue Obecq, 1410 Waterloo

Courriel : tresorier.aafb@archivistes.be

Le(la) soussigné(e)

Nom + prénom :

Adresse :

Courriel :

souhaite devenir membre de l'AAFB et verse sa cotisation 2011, soit 25 € / 5 € (étudiants - demandeurs d'emploi) sur le compte BE10 0682 4626 1304 (en communication : Cotisation AAFB 2011, nom + prénom).

Signature

Bulletin d'adhésion au titre de personne morale/association de fait

à l'Association des Archivistes Francophones de Belgique, asbl (AAFB)

A renvoyer par lettre ou par courriel au trésorier : Pierre-Alain Tallier, 116 rue Obecq, 1410 Waterloo

Courriel : tresorier.aafb@archivistes.be

Le(la) soussigné(e)

Nom + prénom :

Fonction et dénomination complète de l'institution ou association

.....

Adresse :

Courriel :

mandate (nom + prénom + fonction).....

à l'effet de devenir membre de l'AAFB.

et verse sa cotisation 2011, soit 75 €, sur le compte BE10 0682 4626 1304 (en communication : Cotisation AAFB 2011, dénomination de l'institution ou association).

Signature